

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 15/042/2008 – ÉFAI

22 octobre 2008

Action complémentaire sur l'AU 103/08 (MDE 15/034/2008, 18 avril 2008) et ses mises à jour (MDE 15/034/2008, 22 août 2008, et MDE 15/037/2008, 2 septembre 2008) – Préoccupations d'ordre médical

ISRAËL / TERRITOIRES PALESTINIENS
OCCUPÉS / ÉGYPTE

Muhammad al Hurani (h), 33 ans
Rami Al Arouqi (h), 29 ans
Rami al Masri (h), 25 ans
Sameer Taleb (h), 47 ans
Bassam al Oehidi (h), 28 ans
Nadira Abu Oweimar (f), 29 ans
Mahmud Odeh (h), 31 ans
Radi Abu Rida (h), 50 ans
Fathi al Ghouf (h), 43 ans
Ayman al Ladawi (h), 35 ans
Ahmad Abu Shawish (h), 46 ans
Naser al Akhras (h), 34 ans
Karima Abu Dalal (f), 34 ans

Personne autorisée à quitter la bande de Gaza : Nufuz Husni (f), 44 ans

Personne dont l'état de santé s'est amélioré : Asad al Qarinawi (h), 47 ans

Nufuz Husni, qui est atteinte d'un cancer, a finalement obtenu l'autorisation des autorités israéliennes de se faire soigner à l'hôpital Ichilov de Tel-Aviv. Le 22 octobre, le ministre israélien de la Défense, Ehud Barak, a décrété la fermeture totale des frontières de la bande de Gaza en réaction à un tir de projectile de fabrication artisanale provenant de ce territoire. Cependant, Amnesty International a bon espoir, au vu de la gravité de sa maladie, que Nufuz Husni pourra tout de même quitter Gaza le 24 octobre comme convenu. Tous les autres patients nommés ci-dessus, dont la plupart ont été orientés vers des hôpitaux en Égypte, n'ont pas encore été autorisés à quitter Gaza pour recevoir des soins médicaux.

L'état de santé de Karima Abu Dalal s'est considérablement dégradé et elle séjourne maintenant à l'hôpital Shifa de Gaza, où Amnesty International croit savoir qu'elle est en phase terminale. Elle est atteinte d'un lymphome de Hodgkin, une maladie qui peut être guérie dans plus de 90 p. cent des cas, mais pendant plusieurs mois, elle n'a pas pu recevoir le traitement dont elle avait besoin car Israël refusait de l'autoriser à quitter Gaza. En novembre 2007, Karima Abu Dalal a demandé une autorisation de sortie du territoire afin d'être soignée. À cette époque, un cancérologue a adressé le message suivant à la section israélienne de l'organisation Médecins pour les droits humains : « *Il s'agit d'une jeune femme qui mourra si elle n'est pas soignée, alors qu'avec un traitement, ses chances de rémission sont excellentes* » (mot souligné dans sa lettre). Les services de sécurité israéliens lui ont interdit de quitter Gaza pour des raisons de « *sécurité* » qu'ils n'ont pas précisées, et la Haute Cour de justice d'Israël a refusé d'intervenir. En 2008, elle a été autorisée à se rendre en Égypte à titre exceptionnel, mais son état de santé a continué de se dégrader. Elle devrait maintenant obtenir l'autorisation de franchir la frontière afin de pouvoir être examinée dans un hôpital israélien et de recevoir le meilleur traitement pour atténuer ses symptômes.

Mohammed Abu Amro, qui était atteint d'un cancer du colon, est mort en octobre. Il avait demandé l'autorisation de quitter Gaza le 26 août en vue de subir une chimiothérapie à l'hôpital Ichilov, où il avait déjà

été soigné, mais les autorités israéliennes la lui ont refusée pour des raisons de « *sécurité* ». Elles ne lui ont donné leur accord qu'après son décès.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des Palestiniens sont bloqués à Gaza depuis le 9 juin 2007, date à laquelle les autorités israéliennes, après que le Hamas a pris le contrôle de ce territoire et alors qu'elles avaient déjà fermé le point de passage d'Erez, qui donne sur Israël, ont également fermé celui de Rafah permettant d'aller en Égypte. Les autorités israéliennes refusent d'autoriser des patients gravement malades à quitter le territoire sous prétexte qu'ils représentent une « *menace pour la sécurité* ». Elles n'apportent cependant aucune preuve de ce qu'elles avancent. En vertu du droit international, Israël, en tant que puissance occupante, doit veiller à ce que les Palestiniens résidant dans la bande de Gaza et en Cisjordanie bénéficient du même accès aux soins médicaux et hospitaliers que ses propres citoyens.

La situation médicale à Gaza s'est récemment détériorée à la suite de grèves organisées dans le secteur médical et encouragées par le Fatah, qui est opposé au contrôle de ce territoire par le Hamas. Aujourd'hui, environ un quart des professionnels de santé de la bande de Gaza sont en grève, et la qualité des services de santé, qui pâtissait déjà du blocus, s'est encore dégradée. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les principales pharmacies de Palestine, dont l'approvisionnement a également été affecté par la rivalité entre le Fatah et le Hamas, étaient en rupture de stock pour 94 médicaments essentiels au début du mois d'octobre.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

aux autorités israéliennes :

- déclarez-vous profondément préoccupé à l'idée que de très nombreux patients gravement malades ne soient pas autorisés à accéder à des soins qui pourraient leur sauver la vie en dehors de Gaza (merci de préciser les noms de la liste figurant plus haut) ;
- faites part de la profonde inquiétude que vous inspire le fait que ces patients sont privés de soins pour des raisons de sécurité non spécifiées, ou parce qu'ils refusent de devenir indicateurs ;
- soulignez que de nombreux patients, parmi lesquels figurait Mohammed Abu Amro, sont morts alors qu'ils attendaient l'autorisation de franchir la frontière pour être soigné, et dites-vous inquiet de la dégradation de l'état de santé d'autres patients, en particulier de Karima Abu Dalal, dont Amnesty International a fait connaître la situation depuis plusieurs mois ;
- faites remarquer qu'aux termes du droit international, Israël, en tant que puissance occupante, a le devoir de veiller à ce que les habitants de la bande Gaza aient autant accès aux soins médicaux que ses propres ressortissants.

APPELS À :

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères :

Tzipi Livni, Vice Prime Minister and Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs, 9 Yitzhak Rabin Boulevard, Kiryat Ben-Gurion, Jerusalem 91035, Israël

Fax : +972 2 530 3367

Courriers électroniques / site Internet : sar@mfa.gov.il / www.mfa.gov.il

Formule d'appel : *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

Commandant militaire de la région sud :

Major General Yoav Galant

General Operational Command (GOC) Southern Command, Military Post 02392, Beer Sheva, IDF, Israël

Fax : +972 8 990 2655

Formule d'appel : *Dear Major General, / Monsieur,*

aux autorités égyptiennes :

- déclarez-vous profondément préoccupé à l'idée que de très nombreux patients gravement malades ne soient pas autorisés à accéder à des soins qui pourraient leur sauver la vie en dehors de Gaza (merci de préciser les noms de la liste figurant plus haut) ;
- demandez aux autorités égyptiennes de faire de toute urgence le nécessaire pour que ces patients, et d'autres encore, puissent sortir de la bande de Gaza *via* le point de passage de Rafah.

Ministre de l'Intérieur :

Minister Habib Ibrahim El Adly, Ministry of the Interior, 25 Al-Sheikh Rihan Street, Bab al-Louk, Cairo, Égypte

Fax : +20 22 794 5529

Courriers électroniques : moi@idsc.gov.eg et center@iscmi.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

The Peres Centre for Peace, 2 Hashalom Road, Tel Aviv, 67892, Israël

Fax : + 972 3 5627265

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 3 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.